



DEPARTEMENT
Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE CUCURON

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
8	8	6	6

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à dix heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. EGG Philippe, Maire**

Date de la convocation

02.04.2024

Présents : Claudie BLANC, Marie-Jo SOTTO, Mireille CERE, Régis VALENTIN, Elisabeth ESTIENNE

Absentes excusées : Fat LAKEHAL, Geneviève MANENT

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

Délibération n°01/2024

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, le compte de gestion 2023 de la trésorerie. Ce compte de gestion est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 11.04.2024

Le Président du CA du CCAS

Philippe EGG

Le secrétaire de séance

Régis VALENTIN

Publiée le :

